

Délibération du bureau prise par délégation

du 16 octobre 2017

n° 3

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (1) : M.BEN EMBAREK

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno SULLI

RAPPORTEUR : Monsieur Gerard PEROCHON

OBJET : Réapprovisionnement du Magasin Général – Luminaires, éclairage public et accessoires – Avenant n° 1 au marché M15-12 EU

Un appel d'offres a été lancé pour le réapprovisionnement du Magasin Général en 2015 comportant 13 lots. Ce marché est reconductible en 2016, 2017 et 2018.

Le montant maximum du lot n°13 « luminaires, éclairage public et accessoires » est fixé à 100 000 € TTC par année.

Un ajustement s'avère nécessaire pour ce lot en raison d'un volume d'achat croissant.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 20 du bureau de la communauté d'agglomération du 15 septembre 2014, autorisant le Président à signer les marchés, après consultation,

VU l'article 20 du Code des marchés publics 2006, relatif aux avenants,

VU les articles 76 et 78 du Code des marchés publics 2006, relatif aux marchés à bons de commande,

CONSIDÉRANT l'achat de luminaires, éclairage public et accessoires entraînant une variation dans le montant du marché indiqué ci-dessous :

Entreprise	Lot	Montant maximum annuel TTC	Montant modification	Nouveau montant maximum annuel	% de variation/marchés de base
Société Rexel France	Luminaires, éclairage public et accessoires	100 000 €	15 000 €	115 000 €	15,00%

Délibération du bureau prise par délégation

du 16 octobre 2017

n° 3

page 2/2

Le bureau, ayant délibéré, autorise le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 du lot 13 du marché M15-12 EU de fourniture de luminaires, éclairage public et accessoires, pour les montants indiqués ci-dessus et toutes pièces relatives à ce dossier.

L'imputation budgétaire est la ligne 020.36/60228/3300 du budget annexe gestion des stocks du magasin général.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER